



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réforme de l'ENA

Question écrite n° 21637

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la réforme de l'École nationale d'administration (ENA). Le Président de la République a annoncé lors d'une conférence de presse, le 25 avril 2019, sa volonté de supprimer l'École nationale d'administration afin de « bâtir quelque chose qui fonctionne mieux ». L'objectif énoncé est de favoriser la diversité des profils des hauts fonctionnaires. L'accès aux hauts postes administratifs passerait par une expérience plus large sur le territoire. Il lui demande en quoi l'École nationale d'administration ne fonctionnait pas jusqu'à présent. Mais surtout, il lui demande en quoi la réforme envisagée rapprochera les élèves de la vie quotidienne des citoyens français.

Texte de la réponse

Le rapport de la mission sur la haute fonction publique remis au Premier ministre le 18 février 2020 établit un constat, et formule des propositions pour décroïsonner, diversifier et dynamiser la haute fonction publique. Le gouvernement avait débuté l'instruction des propositions qui a été suspendue en mars 2020 afin de réorienter les efforts de l'administration pour faire face à la crise sanitaire. Ce chantier majeur est rouvert, sous la direction d'Amélie de Montchalin, ministre de la transformation et de la fonction publiques, notamment sur la diversification des recrutements de la haute fonction publique, la création d'un tronc commun de formation initiale à des écoles de service public, le renforcement de la formation continue ainsi que de la mobilité des hauts fonctionnaires. Par ailleurs, le délai d'habilitation du Gouvernement à prendre par ordonnance des mesures du domaine de la loi concernant la réforme de la haute fonction publique (article 59 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique), a été prolongé de quatre mois par la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et expire le 7 juin 2021.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21637

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Transformation et fonction publiques](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2019](#), page 6814

Réponse publiée au JO le : [23 février 2021](#), page 1742